



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
2 DÉCEMBRE 2024**

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 2 décembre 2024 à compter de 19 h 00. Les membres du Conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie
Bob Lussier
Marie Claude Aubin

Josiane Martel-Ouellet
Catherine Marsan-Loyer

Est absente la conseillère suivante :

Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général et greffier-trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 420-12-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉPARATIONS D'URGENCE – CHAMPIGNY ÉLECTRIQUE INC.
7. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DU PINACLE, MCINTOSH ET VERGER-MODÈLE – EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC.
8. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) RESTAURATION TOITURES – STEPHAN BARCELO
9. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PSMMPI RESTAURATION TOITURES GRAMMAR SCHOOL ET CLOCHER ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – STEPHAN BARCELO
10. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET PSMMPI - RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – TOITURES 4 SAISONS INC.
11. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES ET CADRES DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER
12. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – REMPLACEMENT DE CONDUITE AFFAISSÉE SUR LA RUE PRINCIPALE – TECQ 2019 – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION
13. ÉMISSION D'UN CHÈQUE ET RÉCEPTION PROVISOIRE - FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME

- D'ADOUCCISSEMENT D'EAU – PROJET TECQ 2019 - GROUPE QUÉBECO INC.
14. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES OUVERTURE GYMNASÉ – ASSOCIATION GARAGONA INC.
 15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ À L'OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION DE FRELIGHSBURG – OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI
 16. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COTISATION ANNUELLE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
 17. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – ASSURANCES MUNICIPALES – FQM ASSURANCES
 18. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SUIVI ET EXPLOITATION INSTALLATIONS EAU POTABLE ET EAUX USÉES – AQUATECH
 19. TARIFICATION CONTRÔLE ANIMALIER – S.P.A. DES CANTONS
 20. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 166-11-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
 21. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 167-11-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
 22. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 168-12-2024 AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE COWANSVILLE
 23. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 169-12-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 146-03-2022 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS POUR MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF SOCIÉTÉ
 24. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 170-12-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 135-01-2011
 25. ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT
 26. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC – 87, RUE PRINCIPALE
 27. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE
 28. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ – OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI
 29. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025
 30. PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES MESURES D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION
 31. FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
 32. SOUTIEN À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE COORDONNÉE PAR LE CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE ET LES SENTIERS DE L'ESTRIE
 33. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) CONCERNANT LA SÉCURISATION DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE SAINT-ARMAND AVEC LES CHEMINS DES BOULEAUX ET D'ECCLES HILL
 34. APPUI À LA CONTESTATION DE L'AUGMENTATION 2025 DE PG SOLUTIONS
 35. MISE EN CONFORMITÉ DU CONTRAT – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – MAIKE STORKS
 36. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
 37. VARIA

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

39. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. RES 421-12-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. RES 422-12-24 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
Bleu-475	Au cœur de la pomme	Vente Bat	1 215,20 \$
Bleu-476	Odile Cukier	Vente Bat	516,00 \$
Bleu-477	Diane Panneton	Vente Bat	400,00 \$
Bleu-478	Emmanuel Peluchon Ébéniste	Vente Bat	164,00 \$
Bleu-479	Heidi Spuhler	Vente Bat	100,00 \$
Bleu-480	Iolande Rossignol	Vente Bat	80,00 \$
Bleu-481	Isabelle D'Hauterive	Vente Bat	552,00 \$
Bleu-482	Jean-Pierre Chansigaud	Vente Bat	272,00 \$
Bleu-483	Les Jardins Apicoles des frontières	Vente Bat	201,60 \$
Bleu-484	Lise Bouchard	Vente Bat	48,00 \$
Bleu-485	Cédric Loth	Vente Bat	272,00 \$
Bleu-486	Louis Bastien	Vente Bat	1 805,60 \$
Bleu-487	Marie Lavergne	Vente Bat	148,00 \$
Bleu-488	Marie-Josée Desjean	Vente Bat	186,40 \$
Bleu-489	Martine Fortier	Vente Bat	2 665,20 \$
Bleu-490	Monique Desourdy	Vente Bat	2 072,00 \$
Bleu-491	Constance Morgan	Vente Bat	521,60 \$
Bleu-492	Nicole Houde	Vente Bat	128,00 \$
Bleu-493	Catherine Plante	Vente Bat	100,80 \$
Bleu-494	Société d'histoire et de patrimoine de Frelighsburg	Vente Bat	1 115,00 \$
Bleu-495	Stéphane Lemardelé	Vente Bat	64,00 \$
Bleu-496	Studio Welmo	Vente Bat	128,00 \$
Bleu-497	Guy Tremblay	Vente Bat	22,40 \$
Bleu-498	Les Trufettes	Vente Bat	180,00 \$
12314	Marc Courmoyer	Restauration fenêtres	2 090,00 \$
12315	Toitures trois étoiles	Réfection de la toiture	48 222,61 \$
12316	Groupe Québéco	Système adoucisseur d'eau	13 317,55 \$
12317	Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs	Frais locaux école	862,31 \$
12318	J.A Beaudoin Construction	Travaux fossé	18 582,74 \$
12319	Excavation St-Pierre & Tremblay	Travaux ponceaux	457 186,26 \$
12320	J.A Beaudoin Construction	Travaux ponceaux	6 674,88 \$
12321	Bérard Tremblay	Travaux arpentage	1 868,34 \$
12322	Ass. Touristique des Cantons-de-l'Est	Cotisation annuelle	451,85 \$

12323	T.I.C	Tel IP décembre	228,21 \$
12324	Telus	GPS voirie	65,68 \$
12325	COGECO	Web novembre mairie	91,92 \$
12326	COGECO	Web novembre épuration	63,18 \$
12327	COGECO	Web novembre Aqueduc	63,18 \$
12328	COGECO	Web novembre caserne	63,18 \$
12329	COGECO	Web novembre loisir	51,68 \$
12330	Raymond Chabot Grant Thornton	H.P audit état financier	1 207,24 \$
12331	Les services EXP	Travaux voirie	6 873,84 \$
12332	Studio du verre	Restauration vitraux	15 107,72 \$
12333	Les notaires Ménard et Paquette	Rencontre /questions	747,34 \$
12334	Groupe Québeco	Problème pompe surpresseur	2 436,41 \$
12335	Paratonnerres Montréal	Paratonnerre	11 154,02 \$
12336	Groupe ADE inc.	Caméra dans tuyaux	4 951,69 \$
12337	Amazon.ca	Outils/accessoires	623,41 \$
12338	Aquatech	Suivi eau usées & potable	5 054,20 \$
12339	François Bachand	CCPB	75,00 \$
12340	Denise Bélanger	CCE	75,00 \$
12341	Julien Bourbeau	Cell - aliments Halloween	107,24 \$
12342	CANAC	Pièce /Accessoires/ Outils	217,50 \$
12343	Centre Adélar	2e vers. Subv	2 500,00 \$
12344	Champigny Électrique	Vérification lumières	267,33 \$
12345	Jean Chênevert	CCAF/ Permis d'alcool	182,25 \$
12346	Concassage Pelletier	Achat pierres	4 349,99 \$
12347	Concassage Méthé	Achat pierres	472,70 \$
12348	DBR Informatique	Cartouches	229,93 \$
12349	CSE Incendie et sécurité	Décontamination équipement	590,67 \$
12350	ABCDE Internet	Essence/ Aliment	171,57 \$
12351	Deragon Ford	Entretien camion	97,27 \$
12352	Groupe DHN	Essence	1 226,72 \$
12353	Groupe Maska	Plaquette frein	127,41 \$
12354	Pascal Genest-Richard	CCAF	150,00 \$
12355	Isabelle Hébert	CCCT	75,00 \$
12356	J.A Beaudoin Construction	Niveleuse/entretien chemin	25 848,03 \$
12357	Henriette Jetten	CCE	75,00 \$
12358	Rona	Sel / Chlore / Matériaux	649,86 \$
12359	Julie Girard	CCPB	75,00 \$
12360	Les conteneurs Écomax	Conteneur	689,85 \$
12361	Locaplus Cowansville	Laveuse à pression/transpalette	1 254,32 \$
12362	Lucie Dagenais	KM/Cell/aliments	315,77 \$
12363	Luc Letendre	CCAF - CCPB	225,00 \$
12364	Marc Fortier	Cell	20,00 \$
12365	Geneviève Marcoux	Bouilloire	28,73 \$
12366	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
12367	Méga-Tech	Entretien - inspection	613,97 \$
12368	Moto Sport G&L	Poignée de lime en bois	5,18 \$
12369	Municipalité de Stanbridge	Entraide incendie	1 628,55 \$
12370	Papeterie Cowansville	Fourniture de bureau	190,08 \$
12371	Les pétroles Dupont	Propane	1 945,22 \$
12372	Pierre Jobin	CCAF	75,00 \$
12373	Plantation des Frontières	Sapins et branches	436,91 \$
12374	Plomberie Goyer	Pièce /Accessoires	347,67 \$
12375	Anne Pouleur	H.P novembre	1 181,25 \$
12376	Quadien Canada	Renouvellement annuel	506,32 \$

12377	Roger Courchesne	Location garage	500,00 \$
12378	Samantha Salois	Cell	20,00 \$
12379	Sébastien Giguère	Cell	20,00 \$
12380	Pierre St-Onge	Cell	20,00 \$
12381	Townsend Consultants	Modification site web	464,21 \$
12382	Vitalité Frelighsburg	2e versement marché fermier	3 500,00 \$
12383	Jean-Philippe Waaub	CCE	75,00 \$
12384-12385	Y.Gosselin et Fils	Aliment/quincaillerie	498,43 \$
12386	Zone Éco	Livres usagés	32,04 \$

ADOPTÉE

4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- MESSAGE DU SERVICE FRONTALIER - NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE POUR LES DOUANES BERKSHIRE (237 SUD)

De nouvelles heures d'ouverture du poste de douanes Berkshire (route 237 Sud) entreront en vigueur le 6 janvier 2025. Le poste sera ouvert de 8 h 00 à 20 h 00 tous les jours. La réduction des heures d'ouverture s'explique par le faible passage et la standardisation avec le côté américain.

- SUITE AUX ANNONCES DU PRÉSIDENT DÉSIGNÉ DES ÉTATS-UNIS.

En raison d'une augmentation d'immigration potentielle à la suite des annonces du président désigné des États-Unis, le ministère de la Sécurité publique a informé la Municipalité que la présence de la Gendarmerie royale sera augmentée. Pour signaler tout événement, les citoyens sont invités à s'adresser à la Sûreté du Québec (911).

- NOM POUR LE DON ÉCOLOGIQUE (PARC DE L'ÉRABLE NOIR)

Le terrain à l'intersection de la route 237 Sud et du chemin Richford que la Municipalité a reçu sous forme de don écologique sera nommé « parc de l'Érable noir » en raison de la présence de quelques-uns de ces arbres, une rare occurrence dans la région.

- POSTES À COMBLER AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Deux postes seront à combler au mois de février. Les personnes intéressées ont jusqu'au 8 janvier pour faire parvenir leur candidature à la Municipalité. La nomination se fera lors de la séance du mois de janvier.

- RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS DU WEEK-END (SOUPER COMMUNAUTAIRE ET MARCHÉ GRATUIT)

Samedi passé a vu le premier souper communautaire organisé, avec beaucoup de dévouement, par les pompiers. Les commerçants de la Municipalité et des environs ont généreusement fourni des accompagnements et des boissons.

La deuxième édition du Marché gratuit de Noël s'est tenu la veille à l'église Bishop Stewart Memorial, dans un climat chaleureux et convivial. Les participants ont passé un beau moment avec de la musique, des crêpes,, des gaufres et du café. De belles acquisitions gratuites se sont faites durant cet événement appelé à devenir de plus en plus important. Une généreuse initiative de l'escouade bienveillante.

- BOÎTES POSTALES PONT DU MOULIN-À-SCIE

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable évalue actuellement la sécurité du pont pour des piétons qui souhaitent accéder à leur boîte à lettres.

- DATE DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET 2025 : 16 DÉCEMBRE, 19 H

La séance d'adoption du budget 2025 aura lieu le 16 décembre à 19 h 00.

5. CORRESPONDANCE

M. Wayland, chemin des Bouleaux – Demande d’intervention auprès du MTQ pour une diminution de vitesse à l’angle du chemin Saint-Armand et des Bouleaux/Eccles Hill.

6. RES 423-12-24 ÉMISSION D’UN CHÈQUE – RÉPARATIONS D’URGENCE – CHAMPIGNY ÉLECTRIQUE INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 208-06-24 « *Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de voirie sur les chemins du Pinnacle, McIntosh et Verger-Modèle – Excavation St-Pierre et Tremblay inc.* », adoptée par le Conseil le 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 164-05-24 « *Offre de service – plans et devis d’appel d’offres et services pendant la construction – EXP* » adoptée par le Conseil municipal le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE : les dommages causés par l’entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. aux installations électriques au 45, chemin McIntosh, lors de travaux effectués sur ce même chemin;

CONSIDÉRANT : la facture N° 03-350D de la firme Champigny Électrique inc. du 15 octobre 2024 au montant de 1 356,99 \$, taxes incluses, pour des réparations d’urgence;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 1 356,99 \$ au nom de Champigny Électrique inc. pour les honoraires professionnels;

QU’ : une copie de la présente résolution accompagnée de la facture N° 03-350D de la firme Champigny Électrique inc. soit transmise à l’entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. en guise d’avis de défaillance;

QU’ : une copie de la présente résolution soit transmise à l’ingénieur responsable du projet, Frédéric Blais, ing. (Les Services EXP inc.) en vue d’affectation de la retenue.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7. RES 424-12-24 ÉMISSION D’UN CHÈQUE – RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DU PINACLE, MCINTOSH ET VERGER-MODÈLE – EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 208-06-24 « *Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de voirie sur les chemins du Pinnacle, McIntosh et Verger-Modèle – Excavation St-Pierre et Tremblay inc.* », adoptée par le Conseil le 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT : le décompte progressif N° 2 de la compagnie St-Pierre Tremblay, daté du 29 octobre 2024 au montant de 25 399,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie;

CONSIDÉRANT : la recommandation de paiement émise le 5 novembre 2024 par l’ingénieur responsable du projet, Frédéric Blais, ing. (Les Services EXP inc.);

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité affecte un montant de 1 868,34 \$ à la retenue conformément à la résolution N° 386-11-24 « *Émission d’un chèque – Honoraires professionnels -Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres* », adoptée par le Conseil le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité affecte un montant de 1 356,99 \$ à la retenue conformément à la résolution N° 423-12-24 « *Émission d’un chèque – réparation d’urgence – Champigny électrique* », adoptée par le Conseil le 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 28497 de la compagnie St-Pierre Tremblay au montant de 22 173,90 \$, taxes incluses, pour la libération de la retenue;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 22 173,91 \$ à l'ordre d'Excavation St-Pierre et Tremblay inc., conformément à la facture N° 28497;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

8. RES 425-12-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) RESTAURATION TOITURES – STEPHAN BARCELO

CONSIDÉRANT : la résolution N°666-03-23 « *Offre de services professionnels en architecture – Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart – Stephan Barcelo, architecte* » adoptée par le Conseil le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 24037, datée du 8 novembre 2024, au montant de 1 241,73 \$, taxes incluses, pour les plans et devis concernant les travaux de remplacement des toitures de l'église BSM, sise au 5, chemin Garagona;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 1 241,73 \$ au nom de Stephan Barcelo Architecte.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

9. RES 426-12-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PSMMPI RESTAURATION TOITURES GRAMMAR SCHOOL ET CLOCHER ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – STEPHAN BARCELO

CONSIDÉRANT : la résolution N° 197-06-24 « *Offre de service – peinture toiture Grammar School et église BSM – Stephan Barcelo* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 24039, datée du 8 novembre 2024, au montant de 2 184,53 \$, taxes incluses, pour les plans, devis et services du chantier de la Grammar School et de l'église BSM;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 2 184,53 \$ au nom de Stephan Barcelo, architecte.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

10. RES 427-12-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET PSMMPI - RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – TOITURES 4 SAISONS INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N°979-11-23 « *Octroi du contrat – Restauration de la toiture de l'édifice de l'hôtel de ville* », adoptée par le Conseil le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 34833 de la compagnie Toitures 4 Saisons inc., datée du 16 octobre 2024, au montant de 36 470,07 \$, taxes incluses, pour la libération de la retenue de 10% dans le cadre de la restauration de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT : le manuel de l'entrepreneur déposé pour approbation le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement émis par l'architecte Stephan Barcelo émis le 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : des déficiences ont été constatées et que des travaux de correction doivent être réalisés;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : libérer la moitié de la retenue, soit 5 %, immédiatement et de libérer le reste à la suite de la réalisation des travaux de correction à la satisfaction de la Municipalité;

QUE : un chèque de 18 235,04 \$ en faveur de Toitures 4 Saisons inc. pour les travaux de restauration de la toiture de l'hôtel de ville, représentant ainsi 50 % de la facture N° 34833.

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

11. RES 428-12-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES ET CADRES DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER

CONSIDÉRANT : la résolution N°403-11-24 « *Offre de service – Marc Cournoyer – Restauration des contre-fenêtres et cadres des vitraux de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – projet CPRQ requalification église BSM* », adoptée par le Conseil le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 98446 de la part de Marc Cournoyer, datée du 26 novembre 2024, au montant de 2 700 \$, exempte de taxes, pour la restauration des contre-fenêtres;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 2 700 \$ au nom de Marc Cournoyer, pour les services de restauration des contre-fenêtres et cadres des vitraux, conformément à la facture N° 98446.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

12. RES 429-12-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – REMPLACEMENT DE CONDUITE AFFAISSÉE SUR LA RUE PRINCIPALE – TECQ 2019 – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT : la résolution N°401-11-24 « *Offre de service – J.A. Beaudoin Construction – Remplacement de conduite affaissée sur la rue Principale - TECQ* », adoptée par le Conseil le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 031192 de la part de J.A. Beaudoin Construction ltée, datée du 29 novembre 2024, au montant de 37 033,45 \$, taxes incluses, pour le remplacement d'une conduite affaissée sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 37 033,45 \$ au nom de J.A. Beaudoin Construction ltée, pour le remplacement d'une conduite affaissée sur la rue Principale, conformément à la facture N° 031192.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

13. RES 430-12-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE ET RÉCEPTION PROVISOIRE - FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU – PROJET TECQ 2019 - GROUPE QUÉBECO INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 062-02-24 « *Octroi de contrat – Fourniture et installation du système d'adoucissement d'eau – Station d'eau potable – Groupe Québéco inc.* », adoptée par le Conseil le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT : le certificat de réception provisoire préparé par l'ingénieur responsable du projet, Christian Thibault (Bruser inc.) à la suite de la fourniture et de l'installation des équipements d'adoucissement d'eau, les essais et la mise en service finale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de paiement émise le 29 novembre 2024 par l'ingénieur responsable du projet, Christian Thibault, pour le paiement de 50 % des retenues contractuelles (10 % du montant global du contrat) à la suite de la réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT : la facture N° FC300192 de la part de Groupe Québéco inc., au montant de 9 898,64 \$, taxes incluses, pour la libération de la retenue;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve la réception provisoire des travaux de fourniture et d'installation du système d'adoucissement d'eau;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer et à donner toute directive à cet effet;

QUE : la Municipalité émette un chèque de 9 898,60 \$ correspondant à 50 % des retenues contractuelles conformément à la facture 9 898,64.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

14. RES 431-12-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES OUVERTURE GYMNASE – ASSOCIATION GARAGONA INC.

CONSIDÉRANT : la facture N° 12194 de l'Association Garagona inc., datée du 20 novembre 2024, au montant de 1 526,84 \$, exempte de taxes, pour les honoraires d'ouverture de gymnase pour l'automne-hiver 2023-2024 à l'École St-François d'Assise;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 1 526,84 \$ au nom d'Association Garagona inc.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

15. RES 432-12-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ À L'OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION DE FRELIGHSBURG – OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT : les demandes de paiement de la portion de la Municipalité pour le déficit d'exploitation pour l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi pour les années 2020 à 2024, soit :

- 484 \$ pour l'année 2021;
- 711 \$ pour l'année 2022;
- 4 592 \$ pour l'année 2023;
- 2 808 \$ pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU' : il a été convenu entre les parties que les paiements seront échelonnés sur une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 5 787 \$ pour la portion municipale pour les années 2021, 2022 et 2023;

QUE : la Municipalité prévoie le paiement de la portion municipale pour l'année 2024 au budget 2025.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

16. RES 433-12-24 RENOUELEMENT D'ADHÉSION ET ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COTISATION ANNUELLE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT : l'avis d'adhésion à la FQM 2025 daté du 30 octobre 2024 au montant de 1 976,32 \$, taxes incluses, pour l'adhésion à la FQM pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité renouvelle au 1^{er} janvier 2025 son adhésion à la FQM pour l'année 2025;

QUE : la Municipalité émette un chèque de 1 976,32 \$ à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités, conformément à l'avis d'adhésion.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

17. RES 434-12-24 RENOUELEMENT DE CONTRAT – ASSURANCES MUNICIPALES – FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT : la proposition de renouvellement du contrat d'assurance de dommages soumis à la Municipalité en date du 31 octobre 2024 par le Fonds

d'Assurance des Municipalités du Québec (FQM Assurances) au montant de 75 084,71 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg renouvelle le contrat des assurances municipales avec la FQM Assurances pour l'année 2025 au montant de 75 084,71 \$.

ADOPTÉE

18. RES 435-12-24 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SUIVI ET EXPLOITATION INSTALLATIONS EAU POTABLE ET EAUX USÉES – AQUATECH

CONSIDÉRANT QU' : Aquatech est actuellement la société mandatée par la Municipalité pour le suivi et l'exploitation mensuelle des installations d'eau potable et des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU' : Aquatech est actuellement la seule société de gestion des eaux disponible à offrir les services professionnels en suivi et exploitation mensuelle des installations d'eau potable et des eaux usées dans notre région;

CONSIDÉRANT : le règlement de gestion contractuelle N° 143-07-2021, notamment Article 7.1 « *Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public* »;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels N° QC-2024-1182 en suivi et exploitation mensuelle des installations d'eau potable et des eaux usées pour l'année 2025 proposée par Aquatech le 21 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels N° QC-2024-1182 d'Aquatech pour le suivi et l'exploitation mensuels des installations de l'eau potable et des eaux usées, frais d'analyse inclus, pour l'année 2025 au montant forfaitaire annuel de 36 540,00 \$, taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

19. RES 436-12-24 TARIFICATION CONTRÔLE ANIMALIER – S.P.A. DES CANTONS

CONSIDÉRANT : la révision des grilles de tarification de la S.P.A. des Cantons applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 pour le contrôle animalier;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte les grilles de tarification de la S.P.A. des Cantons applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

20. RES 437-12-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 166-11-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 166-11-2024 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Frelighsburg a été donné le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement N° 166-11-2024 a été déposé en séance du Conseil le 4 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° 166-11-2024 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Frelighsburg.

ADOPTÉE

21. RES 438-12-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 167-11-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

Le directeur général informe les membres du Conseil que le 4^e paragraphe du préambule a été modifié afin d'y apporter plus de précisions.

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 167-11-2024 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Frelighsburg a été donné le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : le projet du règlement N° 167-11-2024 a été déposé en séance du Conseil le 4 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° 167-11-2024 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Frelighsburg;

DE : transmettre une copie du règlement N° 167-11-2024 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

22. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 168-12-2024 AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE COWANSVILLE

Je, Gilles Prairie, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 168-12-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville* ».

Ce règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et de désigner les signataires.

Je dépose le projet du « *Règlement N° 168-12-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Gilles Prairie. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

23. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 169-12-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 146-03-2022 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS POUR MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF SOCIÉTÉ

Je, Catherine Marsan-Loyer, conseillère municipale, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 169-12-24 modifiant le règlement N° 146-03-2022 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs pour modifier la composition du comité consultatif Société* ».

Je dépose le projet du « *Règlement N° 169-12-24 modifiant le règlement N° 146-03-2022 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs pour modifier la composition du comité consultatif Société* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Catherine Marsan-Loyer. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

24. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 170-12-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 135-01-2011

Je, Bob Lussier, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 170-12-24 amendant le règlement d'emprunt N° 135-01-2011* ».

Je dépose le projet du « *Règlement N° 170-12-24 amendant le règlement d'emprunt N° 135-01-2011* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Bob Lussier. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

25. RES 439-12-24 ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QUE : le projet de loi N° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QU' : à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE

26. RES 440-12-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC – 87, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 242-07-24 « *Servitude Bell – 87, rue Principale – Projet trottoirs* », adoptée par le Conseil le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité a signé une option de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec le 13 mai 2024, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le lot 5 896 536 du Cadastre du Québec (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Missisquoi;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à Bell Canada et Hydro-Québec contre une partie du lot 5 896 536 Cadastre du Québec appartenant à la Corporation (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale);

QUE : le Conseil approuve le projet d'acte de servitude soumis;

QU' : un membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr inc. soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document s’y référant.

ADOPTÉE

27. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS – LOI SUR L’ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du Conseil conformément à *la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale*. Ce registre ne contient aucune mention en date du 2 décembre 2024.

28. RES 441-12-24 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ – OFFICE D’HABITATION DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT : le rapport d’approbation des budgets révisés 2024 transmis par la Société d’habitation du Québec à l’Office d’habitation de Brome-Missisquoi le 27 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte et adopte le budget révisé 2024 de l’Office d’habitation de Brome-Missisquoi;

QUE : la Municipalité contribue financièrement au déficit de l’Office municipal d’habitation de Frelighsburg au montant de 2 808 \$.

ADOPTÉE

29. RES 442-12-24 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025

CONSIDÉRANT QUE : l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE : l’année 2025 est une année d’élections municipales générales et que certaines restrictions s’appliquent conformément à l’article 314.2 de la *Loi sur les élections et référendum dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE : le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2025.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19 h :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 8 septembre
- 29 septembre
- 10 novembre
- 1^{er} décembre

QU’ : un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

30. RES 443-12-24 PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES MESURES D’URGENCE EN CAS D’ÉVACUATION

CONSIDÉRANT QUE : plus de 20 % de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette

proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE : les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE : les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

CONSIDÉRANT : les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

CONSIDÉRANT QUE : les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE : la Municipalité tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC de Brome-Missisquoi, afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

ADOPTÉE

31. RES 444-12-24 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE : les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE : la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, notamment pour la municipalité de Frelighsburg qui se voit imposer une hausse de 10,12 %;

CONSIDÉRANT QUE : la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE : lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE : le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE : les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT : les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT : la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE : le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg se voit imposer une augmentation de 10,12 %;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE : la municipalité de Frelighsburg demande au ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec;

QUE : copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Jacques Demers.

ADOPTÉE

32. RES 445-12-24 SOUTIEN À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE COORDONNÉE PAR LE CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE ET LES SENTIERS DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE : les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région;

CONSIDÉRANT : l'importance accrue de ces infrastructures quatre saisons dans un contexte de changements climatiques, en favorisant les saines habitudes de vie et en renforçant la reconnexion à la nature;

CONSIDÉRANT QUE : les sentiers pédestres sont susceptibles de subir des pressions notables dans un contexte de changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE : des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale);

CONSIDÉRANT QUE : le CSLE et les SE interpellent maintenant les gestionnaires de sentiers, les MRC, les municipalités ainsi que tous les autres acteurs concernés à s'engager à appuyer cette Politique régionale lancée le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : l'objectif de cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement;

CONSIDÉRANT QUE : cette Politique régionale vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE : ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier six orientations communes prioritaires, soit :

- 1) La connectivité des sentiers
- 2) La pérennité des sentiers
- 3) L'accès à la nature
- 4) La conservation des milieux naturels
- 5) Les aménagements et les pratiques responsables
- 6) La collaboration de l'ensemble des acteurs

CONSIDÉRANT QUE : l'Estrie s'avère la première région québécoise à se doter d'une telle Politique régionale en matière de sentiers de randonnée pédestre;

CONSIDÉRANT QUE : le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre (Plan directeur), permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations;

CONSIDÉRANT QUE : ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;

CONSIDÉRANT QUE : la Politique régionale et le Plan directeur qui en découle contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région, dans celle de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE : cette Politique régionale cadre avec l'une des quatre assises du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec, soit l'amélioration de l'accès à la nature en raison, entre autres, de ses bienfaits sur la santé;

CONSIDÉRANT QUE : cette Politique régionale s'accorde avec l'objectif 6.2 de l'orientation 6 des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), visant à miser sur le potentiel récréotouristique régional et les attraits naturels, incluant les réseaux de sentiers récréatifs d'intérêt régional (attente 6.2.1);

CONSIDÉRANT QUE : cette Politique régionale est cohérente avec l'objectif 4 du Plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PMO-PNAAT), laquelle consiste à améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques ainsi que la conservation des milieux naturels et de la biodiversité, notamment par la création de Trame verte et bleue (action 4.1);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE : reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie.

D' : appuyer la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie.

DE : collaborer à l'élaboration d'un plan directeur régional de randonnée pédestre identifiant les actions pour concrétiser la Politique et ses orientations, et à sa mise en œuvre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la Municipalité.

ADOPTÉE

33. RES 446-12-24 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) CONCERNANT LA SÉCURISATION DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE SAINT-ARMAND AVEC LES CHEMINS DES BOULEAUX ET D'ECCLLES HILL

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité est préoccupée à l'égard de la qualité de vie et de la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE : l'intersection du chemin de Saint-Armand avec les chemins des Bouleaux et d'Eccles Hill pose un risque de sécurité routière en raison de la topographie du terrain;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE : demander au MTMD d'étudier les mesures de sécurisation de l'intersection du chemin de Saint-Armand avec les chemins des Bouleaux et d'Eccles Hill et d'implémenter la ou les mesures retenues à la suite de l'analyse.

ADOPTÉE

34. RES 447-12-24 APPUI À LA CONTESTATION DE L'AUGMENTATION 2025 DE PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE : PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC Les Laurentides, la plupart des villes et municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

CONSIDÉRANT QUE : PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

CONSIDÉRANT : les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, de comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

CONSIDÉRANT QU' : à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 %;

CONSIDÉRANT : le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

CONSIDÉRANT QUE : la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE : cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg, tout comme l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC de Brome-Missisquoi, désire respecter la capacité de payer de leurs contribuables;

CONSIDÉRANT la résolution N° 2024.10.9476 de la MRC Les Laurentides;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 503-1124 de la MRC de Brome-Missisquoi;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE : la municipalité de Frelighsburg dénonce l'augmentation substantielle du contrat d'entretien et de soutien des applications depuis 2022;

QUE : la municipalité de Frelighsburg appuie les MRC Les Laurentides et Brome-Missisquoi ainsi que les villes et municipalités de leurs territoires dans leurs démarches vis-à-vis de leur contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions;

DE : transmettre une copie de la présente résolution à la MRC Les Laurentides, à la MRC de Brome-Missisquoi et à PG Solutions.

ADOPTÉE

35. RES 448-12-24 MISE EN CONFORMITÉ DU CONTRAT – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – MAIKE STORKS

CONSIDÉRANT : la résolution N° 282-08-24 « *Embauche – Greffière adjointe – Maïke Storks* », adoptée par le Conseil le 12 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D' : autoriser le directeur général à mettre à jour le contrat de travail de Maïke Storks afin de modifier son titre d'emploi pour « greffière-trésorière adjointe » conformément aux articles 184 et 212.3 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

36. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif société (CCS)

Le marché gratuit de Noël a eu lieu en fin de semaine passée et a connu un beau succès grâce entre autres au comité organisateur.

- Comité consultatif en environnement (CCE)

Le Comité se concentre sur le dossier des plantes exotiques et souhaite rédiger un plan d'action officiel.

- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)

Un sondage auprès des agriculteurs est en cours afin de connaître leurs besoins et établir les possibilités d'aide communautaire.

Le comité a rencontré le Conseil afin d'adresser l'enjeu des terres en friche et des pistes de solution envisageables afin de maintenir les terres cultivables. Il sera essentiel de sensibiliser les propriétaires de terres en friche pour, au minimum, faucher leurs terres aux trois ans.

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Le Comité est en processus de déterminer les projets et priorités pour l'année 2025.

- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)

L'inventaire du patrimoine bâti avant 1940 de la campagne de Frelighsburg est quasiment terminé. Le patrimoine bâti du village sera intégré prochainement.

37. VARIA

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

39. RES 449-12-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 43.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.